



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-quatre juin le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MENUT, Maire

Date de convocation : 18 juin 2019

PRESENTS : BONNET J.C., DELAVIE J., SHARPE S., MAILLETAS A., OUARY F., DAGNAUD F., BŒUF D., VIAUD A., CHETANEAU M., GOBIN J., CONIJN M., PEYRONT M., LORENZO J.D., SAUTREAU J.M., NEIGE P., FAUVEL M.C., ESPAGNET E., GERVAIS S

ABSENTS EXCUSES : MOUSSION A. procuration à BOEUFD., FORESTIER M. procuration LORENZO J.D., MOYEN D. procuration à PEYRONT M.

SECRETAIRE : DAGNAUD F.

QUESTION 1 : CREATION D'UNE MEDIATHEQUE - PLAN DE FINANCEMENT

Le maire rappelle les différents débats relatifs à la création de la médiathèque. Il indique que les différents marchés ont été réalisés et que la dépense prévisionnelle globale hors achat de mobilier s'élève à 730 712,34 euros HT. Il rappelle que cette dépense peut être subventionnée par la Région Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 10%, par le Conseil Départemental de la Dordogne au titre des contrats de territoire et de la DRAC à hauteur de 40 % et non 47,46 % comme indiqué lors de la séance précédente. Il fait part également que le montant des travaux éligibles par la DRAC est ramené à 663 481,34 € HT après déduction des travaux voirie et désamiantage.

Résultat du vote : 21 pour / 1 abstention. DELIBERATION

QUESTION 2 : RÉTROCESSION À LA COMMUNE D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE VIDE DE SÉPULTURE : CONCESSION N° 976 du 27/01/2005 cimetière La Roche-Chalais

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame VADENOFF Wladimir, domiciliée à 5 rue des Glaïeuls à La Roche-Chalais, tendant à rétrocéder à la commune une concession cinquantenaire du cimetière de La Roche-Chalais vide de toute sépulture qu'ils ont acquis suivant acte du 27 janvier 2005.

Il s'agit de la concession n° 976.

Il propose de rétrocéder cette concession moyennant le remboursement à leur profit au soit au prix d'acquisition 66,00€ soit au prorata des années 46,20€
Le Conseil Municipal décide de rembourser au prorata des années.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION



QUESTION 3 : DEMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE

Le maire rappelle que les travaux pour la future médiathèque sont programmés dès septembre. Il est indispensable que le contenu de la bibliothèque actuelle soit déplacé rue de la Dronne dans les locaux provisoires prévus à cet effet. Il indique avoir sollicité l'assistance d'un déménageur et reçu un devis. La société DEMENAGEMENT DUPIN Frères, domiciliée ZA La Gane – 24490 LA ROCHE-CHALAIS a établi un devis d'un montant HT de 3 316 euros pour le déménagement et un devis pour garde meuble pour un montant HT de 158 euros/mois.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 4 : MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGATION SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire fait part de l'échéance prochaine de la fin de délégation de service public relative aux services de l'eau et de l'assainissement. Cette échéance est contractuellement fixée au 31 décembre 2020. Les opérations de fin de contrat doivent être réalisées en amont – la procédure de consultation dans le cadre d'une délégation de service public dure plus d'une année.

Il indique qu'il prévoit l'assistance à maître d'ouvrage pour clore le contrat en cours et programmer la prochaine gestion des services eau et assainissement.

Il propose de retenir le cabinet CHAMADE, domicilié 9 rue de Barbezieux – 16210 Chalais, pour un montant 12 030 euros HT et une option pour la prestation de mise en place de nouveaux contrats en cas de changement de délégataire s'élevant à 1 030 euros HT.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 5 : TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} classe en ADJOINT TERRITORIAL TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} classe

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a procédé au recrutement d'un agent titulaire du grade d'adjoint territorial technique principal de 2^{ème} classe pour remplacer un agent au grade d'adjoint territorial technique principal de 1^{ère} classe qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2019. Il propose de modifier le tableau des emplois communaux en conséquence.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 6 : RÉGIE ALSH : Bonification jour de sortie

Le Maire indique, que sur proposition du Directeur de l'accueil de loisirs, il y a lieu de créer un tarif supplémentaire pour les jours de sorties. Il propose une bonification de 5,00 euros sur le prix de journée.

VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

QUESTION 7 : RÉHABILITATION ET REMISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Le maire rappelle que les travaux pour la réhabilitation de la piscine ont fait l'objet d'une attribution de la DETR 2019 et il indique que cette dépense peut aussi être financée par le Conseil Départemental de la Dordogne au titre des aides financières au profit des équipements sportifs et de loisirs (AXE 4).



Il demande ainsi aux élus de se prononcer sur la demande à hauteur de 25% de la dépense totale s'élevant à 173 899,81 euros HT soit 43 974,95 euros.
VOTÉ à l'unanimité. DÉLIBÉRATION

